



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 8 février 2022

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 février 2022
--- o0o ---**

L'an deux mille vingt-deux, le seize février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE, Mmes REBECHE, COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER, THIEBLIN, LAPORTE, MM. DELAS (a procuration pour M. DAUBA), MAULNY, FAUVEL (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES, DEGOS, M. LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS), Mme GARRIDO.

Étaient excusés : MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. FAUVEL), DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), BRUEY (a donné procuration à Mme CHAPUIS), Mme CHAPUIS, M. DAUBA (a donné procuration à M. DELAS), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE).

Un scrutin a eu lieu, M. DELAS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A
Délibération n° 3**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Compte de gestion 2021 – budget Annexe régie des fêtes et Animations

Monsieur le Trésorier municipal a transmis le compte de gestion 2021 du budget annexe régie des fêtes et animations. Il convient de se prononcer sur ce compte de gestion.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



040031

TRES. TARTAS



CRD

II-1

Exercice 2021

33300 - REGIE MUNICIPAL DES FETES-TARTAS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		60 598,24	60 598,24
Titres de recettes émis (b)		12 500,00	12 500,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		12 500,00	12 500,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		60 598,24	60 598,24
Mandats émis (f)		18 606,76	18 606,76
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		18 606,76	18 606,76
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		6 106,76	6 106,76

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

DONNE un avis favorable à ce compte de gestion.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.